



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE VENDEE

Association loi 1901
Siège social : Pôle Associatif - 71 boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE VENDEE

Association loi 1901

Siège social : Pôle Associatif - 71 boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE VENDEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-5 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 4 mai 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	195 040	158 346
Terrains					Résultat de l'exercice	14 559	36 694
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	6 154	6 047	107	324	Total	209 599	195 040
Autres immobilisations corporelles	64 788	60 574	4 214	7 452	<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	22 823	2 000
Autres prêts et titres immobilisés	15		15		Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	53 432	55 266
Total	70 957	66 621	4 336	7 775	Total	76 254	57 266
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	196		196	203	Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	39 382		39 382	49 339	Fournisseurs	5 793	3 987
Comptes courants Réseau					Dettes fiscales et sociales	20 061	19 885
Autres créances	1 717		1 717	3 895	Comptes courants Réseau	17 391	12 811
Charges constatées d'avance				278	Autres dettes	72	1 462
Trésorerie	283 540		283 540	229 343	Produits constatés d'avance		384
Total	324 834		324 834	283 059	Total	43 317	38 528
Total	395 792	66 621	329 170	290 834	Total	329 170	290 834

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	51 306	47 656
Ventes de biens	1 007	2 241
Prestations de service	98 678	111 167
Subventions d'exploitation	220 289	210 773
Dons et Mécénat		
Contributions financières	24 748	16 921
Reprises sur dépréciations et provisions	5 000	30 000
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	2 000	
Autres produits	848	4 744
Total	403 875	423 503
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	7	22
Autres achats et charges externes	169 375	148 827
Aides financières	1 600	2 100
Impôts et taxes	2 750	3 133
Salaires	122 685	132 033
Cotisations sociales	36 627	38 630
Dotations aux amortissements	4 498	4 947
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	3 166	22 601
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	22 823	2 000
Autres charges	27 986	34 956
Total	391 517	389 249
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	12 358	34 255
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	2 241	2 440
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 241	2 440
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 241	2 440
RESULTAT COURANT (I + II)	14 599	36 694
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	39	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	14 559	36 694

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	20 393	14 040
Bénévolat	24 900	25 500
Total	45 293	39 540
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	20 393	14 040
Personnel bénévole	24 900	25 500
Total	45 293	39 540

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un excédent de 14 559.09 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *Promouvoir la place de l'Enfant et des Jeunes dans la société, développer des projets d'accueil et d'activités à leur intention, inciter à la mise en place de projets éducatifs, informer et former les personnes concernées par les enfants et les jeunes, étudier et promouvoir des méthodes et outils d'animation.*

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par :

- Le recrutement en novembre 2024 d'une chargée de développement Départementale en remplacement de la précédente responsable ;
- Hausse des études PEDT réalisées pour les collectivités ;
- Les colos apprenantes et les Bases d'Eté se sont poursuivies.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	5 069.07			5 069.07
Matériel d'hébergement	1 085.00			1 085.00
Agencements & aménagements divers	3 491.98			3 491.98
Matériel de transport	25 426.22			25 426.22
Matériel informatique	17 073.98	576.00		17 649.98
Mobilier de bureau	17 752.04	467.96		18 220.00
Immobilisations en cours				
Total	69 898,29	576,00		70 942,25

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition de matériel informatique (NAS) et de mobilier.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	5 069.07			5 069.07
Matériel d'hébergement	20%	761.31	217.00		978.31
Agencements & amén. divers	10%	3 491.98			3 491.98
Matériel de transport	25%	20 590.06	2 445.24		23 035.30
Matériel informatique	33%	14 458.63	1 836.16		16 294.79
Mobilier de bureau	20%	17 752.04			17 752.04
Total		62 123,09	4 498,40		66 621,49

2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks :

Le stock est composé de fichiers à vendre pour un montant de 195,75 €

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
CAF	39 000.00		39 000.00
Communes	120.00		120.00
CD 85			
Exposciences			
Divers	262.31		262.31
Usagers non encore facturés	0.00		0.00
Total	39 382.31		39 382.31

5. Comptes courants Francas : Néant

N° structure	Nom	Montant
	Total	

6. Autres créances

PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	1 716,57
TOTAL Autres créances	1 716,57

7. Trésorerie

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 000,00
BANQUE	8 444,37
LIVRET A	194 627,24
INTERETS COURUS A RECEVOIR	394,52
CAISSE	73,64
Total Trésorerie	283 539,77

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association soit 195 040 €

2. Subventions d'investissement : Néant

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin

Total					
--------------	--	--	--	--	--

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CAF accompagnement PEDT		5 000,00		5 000,00
CD 85 "Action Vélos"	2 000,00		2 000,00	
Total	2 000,00	5 000,00	2 000,00	5 000,00

4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	5 265,86	3 165,82		8 431,68
Provisions pour charges /aide aux postes	10 000,00			10 000,00
Provision Fonds de soutien assos adhérentes	10 000,00		5 000,00	5 000,00
Provision/projet investissement immo(locaux)	30 000,00			30 000,00
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants Francas				
Dépréciations				
Total	55 265,86	3 165,82	5 000,00	53 431,68

Dotations / reprises d'exploitation

3 165,82

5 000,00

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

#REF!

5 000,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

5 000,00

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

5 000,00

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas						
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

6. Fournisseurs

FOURNISSEURS	1 993,24
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	3 800,00
TOTAL Dettes fournisseurs	5 793,24

7. Dettes fiscales et sociales

COMITE D'ENTREPRISE D'ETABLISSEMENT	19,17
DETTES PROVISION POUR CONGES PAYES	7 846,76
SECURITE SOCIALE URSSAF	2 912,74
MUTUELLE MGEN	76,38
CAISSE RETRAITE CHORUM PREVOYANCE	356,92
CAISSE RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	2 862,80
CONGES PAYES charges patronales	4 001,85
ETAT PAS	33,24
UNIFORMATION	1 911,48
IMPOTS DES PRODUITS FINANCIERS	39,45
Total Dettes fiscales et sociales	20 060,79

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
45000000	FEDERATION FRANCAS	12.31
45000600	UNION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE	17 378.27
Total		17 390.61

9. Autres dettes

Divers dettes administrateurs/salariés	<u>72.00</u>
	72.00

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Prestations de service**

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD		
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total		
Réalisé par les organisations affiliées	N/D	N/D
Total	N/D	N/D

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Etudes conseil	35 460.00	18 726.00
Prestation Animation	24 463.82	24 258.95
Autres prestations de services	22 332.08	32 612.17
Location	450.00	1 410.00
Mise à disposition de personnel	12 352,93	32 775,35
Autres produits activités annexes	3 618.97	1 380.63
Total Prestations	98 677.80	111 167.10

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères	92 999.00	94 698.00
FDVA	13 300.00	14 075.00
Communes / collectivités		
Aides à l'emploi (ASP)	1 666.64	4 500.00
CAF	91 323.00	87 500.00
DILCRAH	3 000.00	3 000.00
MSA	4 000.00	7 000.00
Solidarité Laïque	6 000.00	
CD 85		2 000.00
MILDECA	8 000.00	8 000.00
PDASR		1 500.00
Total	220 288.64	210 773.00

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Participation Fédérale (UR PDL)	24 748.00	16 921.20
Total	24 748.00	16 921.20

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Amicale Couëron/international	1 100.00	1 100.00
Divers (ASSOLI et Le Monde des Jeunes)	500.00	1 000.00
Total	1 600.00	2 100.00

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	4	4	3	3
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0,8	0	0,8
Total	5	5,80	4	4,80

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	8	111	11	109

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Véhicule (226,75 € x 17 mois)	<u>3 854.75</u>
	3 854.75

4. Engagements hors bilan

Néant

Cautions et hypothèques accordées par l'association

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Siège départemental situé au Pôle Associatif au 71, Bld Aristide Briand à La Roche sur Yon : 108 m2 de locaux administratifs et activités ainsi que 88 m2 de cave valorisés par la Mairie de la Roche sur Yon à hauteur de : 20 393 €

b) Bénévolat / Personnel bénévole

La valorisation s'appuie sur l'activité des bénévoles participant aux instances statutaires :

TOTAL : 1 660 heures valorisées à 15 €/Heure soit 24 900 €.